Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_097_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-097

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

AFFAIRES GENERALES
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2026-054 du 13 avril 2026, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières :**
  - Décision État civil n°2026-38 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
  - Décision État civil n°2026-39 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
  - Décision État civil n°2026-42 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
  - Décision État civil n°2026-44 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
  - Décision État civil n°2026-46 portant concession de terrain dans le cimetière de Trégomar,
  - Décision État civil n°2026-47 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
  - Décision État civil n°2026-048 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
  - Décision État civil n°2026-049 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
  - Décision État civil, 2026-051 portant concession de terrain dans le cimetière de La Poterie,
  - Décision État civil n°2026-053 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_097_DELIB-DE

- **Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts :**
  - Décision Finances n°2026-040 portant souscription d'une ligne de trésorerie de 1 000 000,00 euros pour une durée de 1 an auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.
- **Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**
  - Décision Urbanisme n°2026-050 portant sur une convention d'occupation temporaire, Place de la Maire à Planguenoual :
    - Durée : 1er septembre au 31 décembre 2026
    - Convention non reconductible,
    - Redevance mensuelle de 200€, non soumise à TVA,
    - Forfait de charges mensuelles (couvrant l'eau et l'électricité) de 100€, non soumis à TVA.
- **Demande à tout organisme financeur pour tout projet d'investissement et de fonctionnement, l'attribution de subventions** :
  - Décision Bibliothèque n°2026-017 portant sur une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre du dépoussiérage du fonds ancien de la bibliothèque municipale,
  - Décision Bibliothèque n°2026-037 portant sur une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'aménagement de nouvelle bibliothèque de Meslin,
  - Décision État civil n°2026-043 portant demande de subvention à l'État au titre de France Services,

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor